



Question écrite posée par Monsieur Van Vlasselaer : Le respect des réglementations au sein du service Seniors

Mon chef de groupe Marc Loewenstein et ma collègue Dominique Goldberg vous ont interpellé respectivement sur la situation du personnel du service Seniors et sur la multiplication des activités de ce service

Pour ma part, je commencerai par rappeler mon intervention relative au service Seniors lors de la séance du conseil du 4 février dans le cadre de la présentation du budget communal pour 2020

J'avais à cette occasion attirer l'attention du conseil sur les conséquences néfastes des choix budgétaires de la majorité sur **la politique en faveur des aînés, inscrite à la fonction 7623** du budget

Je cite :

« En recettes, les produits de prestations directes passent de 75.591€ (compte 2018) à 121.320€, soit **+46,95%** !...les aînés paieront plus !!

Les autres recettes sont des subventions de l'autorité supérieure pour le personnel (13.616,42€)

En dépenses, **les frais de personnel diminuent** de 410.931€ (compte 2018) à 310.866€ (budget 2020), **soit -25%**

Parmi les frais de fonctionnement, les frais de fournitures électriques des bâtiments diminuent de 29% !

De telles mesures ne peuvent signifier qu'une mise en berne de la politique en faveur des aînés !!

Où sont les mesures en faveur du maintien au domicile, les formations aux nouvelles technologies et la lutte contre la fracture numérique, l'encouragement aux pratiques sportives les navettes pour se rendre aux marchés ou aux spectacles, la valorisation du savoir des aîné(e)s, etc...toutes mesures citées dans la partie II, point 5 de votre déclaration de politique générale ?

Est-ce ainsi que vous tenez compte des besoins spécifiques des 8.500 aîné(e)s forestois(e)s ? Où se trouve cette commune conviviale, émancipatrice, accueillante et intergénérationnelle que vous vantez dans la déclaration de politique générale ?

Une fois de plus, « paroles, et paroles, et paroles,...des mots, encore des mots, rien que des mots »... »

Les interventions de mes collègues montrent très clairement que la très récente multiplication des activités, sans moyens convenables de soutien est inopérante, pour ne pas dire nocive en ce qui concerne le service aux seniors, la diminution sévère de la fréquentation des activités apportant la preuve flagrante de cette régression dans la politique en faveur des aîné(e)s

Une fois de plus, la majorité fait « de la communication, autrement dit du vent, rien que du vent pour essayer de tromper les aîné(e)s sur la triste réalité de la régression, bien réelle, des actions de cette politique

Mais , ce n'est pas tout : qui dit multiplication des activités, dit multiplication des réglementations à respecter.

Et dans ce cadre , je vous pose les questions suivantes :

1. Vous et votre service connaissez-vous le contenu des avis pompiers des deux centres en activité ?
2. Connaissez-vous le nombre maximal de personnes admises dans chacun des deux centres ? Réalisez-vous un comptage à chaque activité? Comment limitez-vous le nombre de participants, le cas échéant ?
3. Les centres ont-ils un exercice incendie/évacuation annuel comme le prévoit la loi ?
4. Les agents des centres ont-ils suivi une formation de secouristes considérant qu'ils ont un public potentiellement à risque ?
5. Les transports de personnes âgées respectent-ils les réglementations en vigueur ?
6. Certaines activités ne devraient-elles pas être encadrées par une infirmière spécialisée en animation comme c'est le cas en maison de repos ? Je pense notamment aux pensionnaires du Val des Roses qui sont amenés dans les centres pour participer à certaines activités. Comment est encadré leur déplacement ?
7. On m'a parlé de chaises roulantes placées devant les portes de secours lors du bal populaire au Divercity. On m'a parlé d'absence de trousse de secours. On m'a parlé de cours de gymnastique ou de yoga donnés dans la même pièce où sont servis les repas une heure plus tard alors que les centres ne sont pas équipés de douches. On m'a parlé de fritures réalisées dans les centres alors que la réglementation est très stricte à cet égard. Qu'en est-il ? Est-ce exact ? Si oui, allez-vous continuer ainsi ? Quid en cas d'accident ? Quid des mesures d'hygiène ?
8. Dans la mesure où des repas et goûters sont servis dans les centres, les agents de votre service ont-ils suivi une formation AFSCA ? Si oui, les agents ont-ils fait rapport sur ce qui doit être amélioré ou changé ?

Je vous remercie d'avance pour toutes ces réponses.

Michael VAN VLASSELAER
Conseiller communal DÉFI

Réponse de Madame El Hamidine :

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie de vous intéresser aux aînés.

Vous me demandiez : “Où sont les mesures en faveur du maintien au domicile, les formations aux nouvelles technologies et la lutte contre la fracture numérique, l'encouragement aux pratiques sportives les navettes pour se rendre aux marchés ou aux spectacles, la valorisation du savoir des aîné(e)s, etc...toutes mesures citées dans la partie II, point 5 de votre déclaration de politique générale ?”

➔ **Concernant les mesures de maintien au domicile :**
Service de transport gratuit

(Nous avons accomplis 350 demandes depuis le mois de Novembre)

- **ENTRE L'HÔPITAL ET LE DOMICILE**

Nous sommes à leur disposition en cas d'hospitalisation, afin de permettre un retour à domicile dans les meilleures conditions possibles.

- **VERS LES CENTRES POUR SENIORS**

Afin de permettre de prendre votre repas à un prix très modéré, en compagnie d'autres personnes, une navette est organisée, en fonction des demandes, du lundi au vendredi (excepté les jours fériés) de leur domicile aux centres pour seniors.

- **VERS LES ACTIVITÉS**

Afin de permettre de se rendre aux activités organisées par notre service et si ils ont des difficultés à se déplacer, une navette sera organisée pour conduire et ramener la personne âgée.

- **COURSES ALIMENTAIRES**

Les courses alimentaires encombrantes, lourdes, et de premières nécessité : celles-ci seront effectuées et livrées par notre chauffeur.

➔ **Concernant les formations aux nouvelles technologies et la lutte contre la fracture numérique :**

Les cours d'informatique gratuits ont lieu tous les mardis à l'EPN de Forest. (Le professeur est de retour après un long moment de maladie). Il y a 5 groupes de 10 seniors/ mardi qui suivent 02h de cours d'informatique.

➔ **Concernant l'encouragement aux pratiques sportives les navettes pour se rendre aux marchés ou aux spectacles :**

Jeudi de la culture , tous les 1er jeudis du mois,

On apporte d'ailleurs également en cette période de quarantaine des livres, histoires audios, et films à domicile.

➔ **Concernant la valorisation du savoir des aîné(e)s, etc...toutes mesures citées dans la partie II, point 5 de votre déclaration de politique générale ?**

La valorisation du savoir des aînés est au centre de nos actions effectivement ; parmi les nombreux exemples je citerai le magazine « Amour et sagesse »

Les ateliers et la parution du magazine ont créé du lien entre les séniors et les intervenants, entre les séniors et les habitants du quartier.

Le magazine Amour et sagesse est lui-même un outil de communication qui permet de lutter contre l'isolement des aînés.

Le magazine est un outil de communication ; un moyen d'apporter un autre regard sur le grand âge. Créer du lien permet la transmission de savoirs et de savoir-faire.

Amour et sagesse est aussi un outil de sensibilisation de transmission c'est aussi un outil créateur de lien.

Vous disiez :

“Une fois de plus, la majorité fait « de la communication , autrement dit du vent , rien que du vent pour essayer de tromper les aîné(e)s sur la triste réalité de la régression , bien réelle, des actions de cette politique”

Nos brochures de communication sont faites en étroite collaboration avec les partenaires de la coordination sociale du groupe de travail des seniors. Ces brochures sont informatives et sont un guide social de Forest pour les aînés.

Elles sont un outil précieux pour les seniors étudiés pour et avec eux : papier épais, grand caractères, différences de couleur par thématiques, signalétiques claires,...

Les partenaires de la prochaine brochures sont :

La croix rouge, BDBD, CPAS , Miro, CDQ WIELS, Firefec, Forest quartiers santé, Atoll, un toit deux âges, les maisons médicales, le BRASS, la Biblif, de BIB. Un dossier complet reprend tous les services d'aides en faveur d'un maintien à domicile des aînés dans le prochain trimestriel .

Vous me posez des questions quant aux règlements à respecter :

1. Vous et votre service connaissez-vous le contenu des avis pompiers des deux centres en activité ?

La capacité d'occupation des centres pour seniors selon l'avis des pompiers :

- Divercity : 90 personnes ;
- Marconi : 55 personnes

2. Connaissez-vous le nombre maximal de personnes admises dans chacun des deux centres ? Réalisez-vous un comptage à chaque activité? Comment limitez-vous le nombre de participants, le cas échéant ?

Nous limitons le nombre de participants au nombre de personnes admises par la norme pompier reprise ci-dessus.

Nous tenons à jour des fichiers de réservation pour les repas et les activités.

3. Les centres ont-ils un exercice incendie/évacuation annuel comme le prévoit la loi ? Exercice prévu pour le printemps 2020.

4. Les agents des centres ont-ils suivi une formation de secouristes considérant qu'ils ont un public potentiellement à risque ?

Il y a toujours une personne qui a suivi la formation de secouriste sur le lieu de travail.

5. Les transports de personnes âgées respectent-ils les réglementations en vigueur ? Oui bien sûr.

6. Certaines activités ne devraient-elles pas être encadrées par une infirmière spécialisée en animation comme c'est le cas en maison de repos ? Je pense notamment aux pensionnaires du Val des Roses qui sont amenés dans les centres pour participer à certaines activités. Comment est encadré leur déplacement ?

Les animatrices e ou AS ou ERGO accompagnent les résidents.

Ils viennent soit par transport organisé par la Maison de Vie (camionnette VDR) soit on va les chercher camionnette du service seniors.

7. On m'a parlé de chaises roulantes placées devant les portes de secours lors du bal populaire au Divercity

C'est un centre pour seniors, en effet il y a des chaises roulantes qui circulent. Si celles-ci se trouvent devant les sorties de secours, le personnel les déplace.

- On m'a parlé d'absence de trousse de secours.

Nous disposons de trousses de secours en parfait état et complètes, je vous invite à venir voir.

- **On m'a parlé de cours de gymnastique ou de yoga donnés dans la même pièce où sont servis les repas une heure plus tard alors que les centres ne sont pas équipés de douches.**

On parle de Gym douce.

L'ASFCA permet deux activités différentes dans une même salle s'il y a un nettoyage après l'activité. Cfr réglementation sur les cuisines collectives de l'ASFCA.

La cheffe de service a suivi une formation de gestion de maison de repos. Formation complète qui couvre entre autre la réglementation de l'AFSCA.

- **On m'a parlé de fritures réalisées dans les centres alors que la réglementation est très stricte à cet égard. Qu'en est-il ? Est-ce exact ? Si oui, allez-vous continuer ainsi ? Quid en cas d'accident ? Quid des mesures d'hygiène ?**

L'ASFCA est venue contrôler les centres, les frites sont permises, faudrait-il priver les seniors de frites ? Il n'y a aucun souci à cet égard. Nous avons été contrôlés par l'AFSCA cet été. Nos cuisines sont en ordre.

8. Dans la mesure où des repas et goûters sont servis dans les centres, les agents de votre service ont-ils suivi une formation AFSCA ? Si oui, les agents ont-ils fait rapport sur ce qui doit être amélioré ou changé ?

Le personnel a suivi la formation de l'AFSCA le 11/02/2020. Les centres sont dans les normes de l'AFSCA & Pompiers.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je reste à votre disposition et vous invite à pousser la porte d'un de nos centres, pétillants d'activités en toute sécurité.